



Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays

CYBERGUN REUSSIT SON AUGMENTATION DE CAPITAL ET RENFORCE SES FONDS PROPRES DE 10,2 MEUR - POURSUITE DU DÉSENDETTEMENT

Suresnes, le 23 juillet 2018.

CYBERGUN, acteur mondial de la réplique d'armes sous licence, annonce la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS), pour un montant de 10,2 MEUR.

Cette augmentation de capital permet de poursuivre le désendettement du Groupe et de le doter de ressources additionnelles en vue de financer son développement, notamment :

- son expansion dans le domaine militaire via la prise de participation d'une unité de production dans un pays de l'OTAN aux fins de produire une arme innovante avec un fabricant d'armes renommé et,
- la mise en œuvre d'un partenariat industriel en Asie pour l'activité civile.

L'augmentation de capital, réalisée par émission d'actions nouvelles chacune assortie de 2 bons de souscription d'actions remboursables (« ABSAR »), a fait l'objet d'une demande globale de 11 547 424 ABSAR au prix unitaire de 0,88 EUR, pour un montant de 10 161 733,12 EUR soit une souscription de 85,76% du montant initialement offert. Les souscriptions en numéraire ont représenté 789 997 ABSAR (dont 593 131 ABSAR à titre irréductible et 196 866 ABSAR à titre réductible) pour un montant global de 695 197,36 EUR. En complément, 10 757 427 ABSAR ont été souscrites par compensation de créances liquides et exigibles, pour un montant global de 9 466 535,76 EUR, notamment auprès de RESTARTED INVESTMENT le premier et principal actionnaire du Groupe.

A l'issue du règlement-livraison qui aura lieu le 25 juillet 2018, le capital social de CYBERGUN sera constitué de 30 783 445 actions. Les 11 547 424 actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0013204351 - code mnémorique : ALCYB). Par ailleurs, les 11 547 424 BSAR 1 et 11 547 424 BSAR 2 feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris le même jour (respectivement code ISIN : FR0013340809 et FR0013340817).

Sur une base non diluée, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,62%.

Hugo BRUGIERE, vice-président et directeur général déclare : « *Je tiens tout d'abord à remercier les actionnaires qui ont participé à cette opération au cours de laquelle nous avons souscrit, avec Claude SOLARZ, près de 6M€. Cet investissement, bien au-dessus du cours actuel montre bien notre confiance dans l'avenir de CYBERGUN et dans son plan de développement dans le domaine civil et militaire.* »

Caractéristiques des BSAR

BSAR 1

Les BSAR 1 seront cotés sur une ligne de cotation sous le code ISIN FR0013340809.

Les BSAR 1 auront une maturité de 24 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2020.

1 BSAR 1 donnera le droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société, moyennant le versement d'un prix d'exercice de 1,25 EUR par action nouvelle.

BSAR 2

Les BSAR 2 seront cotés sur une autre ligne de cotation sous le code ISIN FR0013340817.

Les BSAR 2 auront une maturité de 48 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2022.

4 BSAR 2 donneront le droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société, moyennant le versement d'un prix d'exercice de 2,00 EUR par action nouvelle.

Mise à disposition du Prospectus

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), sous le numéro n° 18-272, en date du 27 juin 2018, constitué du document de référence enregistré auprès de l'AMF en date du 27 juin 2018 sous le numéro R.18-054, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), est disponible, sans frais et sur simple demande, auprès de la Société, 40 boulevard Henri Sellier à Suresnes (92150), ainsi que sur les sites internet de la Société (www.cybergun.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

En complément des facteurs de risque décrits au chapitre 4 du document de référence, l'investisseur est invité à prendre en considération les facteurs de risques complémentaires figurant au chapitre 2 de la note d'opération.

Conseil de l'opération



Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN : www.cybergun.com

CYBERGUN est un acteur mondial de la réplique d'armes sous licence, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2017, la société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 30 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

Informations importantes

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ou à CYBERGUN ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription d'actions ou l'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription CYBERGUN peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. CYBERGUN n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans chacun des Etats membres concernés de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen qui ont transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« Etat membre concerné ») autre que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles de CYBERGUN ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant CYBERGUN de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée, et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordre »), ou (iii) sont des sociétés à capitaux propres élevés (« high net worth entities ») ou toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi au sens de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de CYBERGUN sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué ou les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières

ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, ou dans des opérations non-soumises à cette obligation d'enregistrement. Les actions de CYBERGUN et les droits qui y sont attachés n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et CYBERGUN n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.